

# LES NATIONS

SONADES; et Suites de SIMPHONIES  
EN TRIO.

*En quatre Livres Séparés; pour la Comodité  
des Académies de Musique;  
Et des Concerts particuliers.*

PAR

MONSIEUR COUPERIN.

*Organiste de la Chapelle du ROY; ordinaire  
de la Musique de la Chambre de sa MAJESTE,  
pour le Clavecin &c.*

Prix en blanc 10.<sup>tt</sup>

*pour les quatre parties.*

A PARIS.

*Après* { L'AUTEUR au Coin de la rue neuve des bons Enfans,  
proche la place des Victoires.  
Le sieur Boivin à la Règle d'or, rue Saint Honoré,  
vis-à-vis la rue des Bourdonnois.

Avec Privilège du Roy.

1726.

Gravé par L. Buis.

# AVEÛ,

## De L'Auteur au Public.

---

Il y à quelques Années, déjà, qu'une Partie de ces Trios a été Composée: il y en ut quelques Manuscrits répandus dans le monde; dont je me déffie par la Négligence des Copistes. De tems à autres Jen ay augmenté le Nombre; et je crois que les Amateurs du Vray, en Seront Satisfaits. La Première Sonade de ce Recueil fut auscy la première que je Comporay; et qui, ait été Composée en France. L'Histoire même en est Singulière.

Charmé de celles du Signor Corelli, dont j'aimeraay Les Ouwres tant que je Vivray; Ainsy que Les Ouvrages-françois de Monsieur de Lully, j'hazarday d'en Composer vne, que je fis exécuter dans le Concert ou j'avois entendu celles de Corelli; Connoissant L'âpreté des françois pour Les Nouveautés-étrangeres, Sur toutes-choes; et me Déffiant de moy-même, je me rendis, par un petit mensonge-officieux, un très bon Service. Je feignis, qu'un parent que j'ay, effectivement, auprès du Roy de Sardaigne, M'avoit envoyé vne Sonade-d'un nouvel Auteur Italien: Je Rangeai les Lettres de mon Nom, de façon que cela forma un Nom Italien que je mis à la place. La Sonade fut devorée avec empressement; et j'en tairay La-pologie. Cela cependant m'encouragea. j'en fis d'autres; et mon Nom Italienisé M'attira, Sous le Masque, de grands applaudissemens. Mes Sonades heureusement, prirent assés de faveur pour que L'équivoque ne m'ait point fait rougir. j'ay Comparé ces premières Sonades avec celles que j'ay faites depuis; et n'y ay pas changé, ny augmenté grand-chose.

J'y ay joint Seulement de grandes Suites de Pièces aux quélles les Sonades ne Servent que de Préludes, ou d'especes d'introductions.

Je Souhaite que le Public-desinterressé en Soit content. Car il y à toujours des Contradicteurs, qui sont plus à redouter que les bons Critiques, dont on tire Souvent, contre leur intention, des avis très Salutaires. Les premiers sont Méprisables; et je m'acquite, d'avance envers eux: avec Vvure. Il me reste un Nombre assés Considerable de ces Trios pour en former dans la Suite un Volume auscy Complet que Celuy-cy.

# LES NATIONS

*Sonades, et Suites de Symphonies*  
**EN TRIO**

*Par Monsieur Couperin*  
**Premier Ordre**

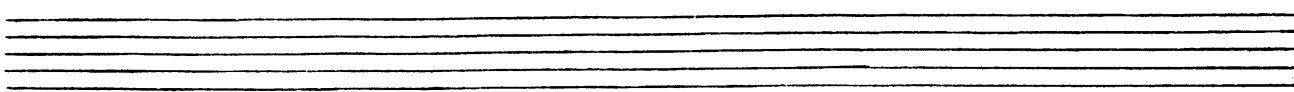
*La*  
*Françoise*  
1. Dessus

*gravement*

2  
*gayement*

27 1/2 32  
*Rondement*

*Fournés*



Premier Dessus

gayement

gravement

Vivement

Air

gracieusement

gayement

Premier Dessin

28

35

41

48

55

Fin

Allemande

Sans lenteur.

5

9

reprise

13

18

22

Fin

Premier Dessus

Premiere Courante

*Noblement*

5

*reprise*

10

15

Seconde Courante

*un peu plus vite*

5

*reprise.*

10

15

Sarabande

*gravement*

4

*reprise.*

12

*petite reprise.*

20

*On ne reprend que la petite reprise.*

Premier Dessus

Gigue

gayement

reprise.

doux

Tournés pour la Chaconne,  
ou Passacaille

6

Premier Dessus

Chaconne  
ou Passacaille,

moderement

vif (marque) doux

pointé - Coulé doux

pointé marque

105



Premier Dessus

Gavote

Musical notation for Gavote, measures 1-6. The piece is in 2/4 time, G major, and begins with a treble clef. The notation includes various note values, rests, and articulation marks such as slurs and accents.

reprise

Musical notation for Gavote, measures 7-12. This section continues the melody with similar rhythmic patterns and articulation.

Musical notation for Gavote, measures 13-17. The piece concludes with a double bar line and repeat dots.

Menuet

Musical notation for Menuet, measures 1-8. The piece is in 3/4 time, G major, and begins with a treble clef. The notation features a mix of eighth and sixteenth notes with slurs and accents.

Musical notation for Menuet, measures 9-16. This section includes a 'reprise' marking and continues the melodic development.

Musical notation for Menuet, measures 17-24. The piece ends with a double bar line and repeat dots.

Fin du Premier Ordre de  
Trios

# Second Ordre

Premier Dessus .

## L'Espagnole

gravement; et mesuré

fort

*p* *très lentement*

*vivement*

24 26 7

doux, et affectueusement

accompagnement

32

42

48

# Premier Dessin

7 *légèrement*

7

13

18 *repos* *gayement*

25 *repos*

32

40 *doux* *dir tendre*

48

54

62

*Tourné's Vif*

# Premier Dessus

7 75 0 . . . . .

*vivement, et marque*

## Allemande

*gracieusement*

*reprise*

*P. Reprise*

*Courante*

*noblement*

*reprise*

*Seconde Courante*

*un peu plus vivement*

*reprise*

*Sarabande*

*gravement*

*reprise*

12 *Gigue*  
*Lourée.*

*Premier Dessus*

modérément

6

reprise

12

*Gavote*

tendrement, sans lenteur.

reprise

doux

13

Rondeau

afectueusement

fin 1. Couplet

Rxx 2. Couplet

Rxx fin 3. Couplet

Rondeau, jusqu'au mots fin.

Bourée.

gayement

reprise

Double de la Bourée précédente.

reprise.

# Passacaille

*Noblement et marqué*

7

18

27

35

44

54

65

74

83

92

101



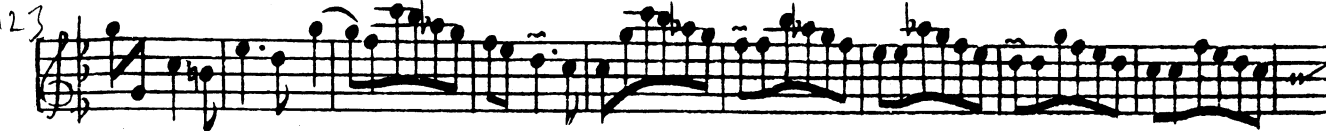
Premier Dessus

112



Musical staff 112-122: Treble clef, key signature of two flats (B-flat and E-flat). The staff contains a melodic line with various note values including eighth and sixteenth notes, some with slurs and accents. The piece concludes with a double bar line.

123



Musical staff 123-132: Continuation of the melodic line from the previous staff, featuring similar rhythmic patterns and articulation.

133



Musical staff 133-141: Continuation of the melodic line. The word *doux* is written below the staff towards the end of the line.

142



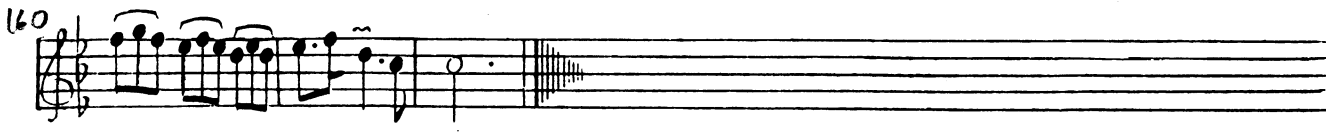
Musical staff 142-151: Continuation of the melodic line. The word *fort* is written below the staff towards the end of the line.

152



Musical staff 152-159: Continuation of the melodic line, showing a transition in dynamics and articulation.

160



Musical staff 160: Continuation of the melodic line, ending with a double bar line and a fermata.

*Fin du Second ordre.  
de Trios*



Five sets of empty musical staves, each consisting of a five-line staff, provided for the continuation of the piece.

# Troisième Ordre

E2R1

Premier Dessus

## L'impériale

gravement

doux

vivement

vivo





Premier Dessus

89

97

103

110

*Fin*

Allemande

*Sans lenteur*

4

*Reprise.*

8

12

16

*Renvoy*

Courante

2

2

14

*reprise*

Premier Dessus

20

Seconde Courante

plus marquée,

Musical staff for the first system of the Seconde Courante, measures 1-5. The key signature has one flat (B-flat), and the time signature is 3/2. The music features a mix of eighth and sixteenth notes with various ornaments and slurs.

Musical staff for the second system of the Seconde Courante, measures 6-10. It continues the melodic line with similar rhythmic patterns and ornaments.

Musical staff for the third system of the Seconde Courante, measures 11-15. A *reprise* marking is present above the staff. The piece concludes with a double bar line.

Musical staff for the fourth system of the Seconde Courante, measures 16-20. This system contains the final measures of the piece, ending with a double bar line.

Sarabande

tendrement

Musical staff for the first system of the Sarabande, measures 1-9. The key signature has one flat, and the time signature is 3/4. The music is characterized by a slower tempo and a more lyrical melody.

Musical staff for the second system of the Sarabande, measures 10-17. A *reprise* marking is present below the staff. The piece concludes with a double bar line.

Musical staff for the third system of the Sarabande, measures 18-24. This system contains the final measures of the piece, ending with a double bar line.

Bourée

gayment

Musical staff for the first system of the Bourée, measures 1-6. The key signature has two flats (B-flat and E-flat), and the time signature is 2/4. The music is lively and rhythmic. A *reprise* marking is present below the staff.

Musical staff for the second system of the Bourée, measures 7-12. It continues the rhythmic melody with various ornaments and slurs.

Musical staff for the third system of the Bourée, measures 13-18. This system contains the final measures of the piece, ending with a double bar line.

Four empty musical staves at the bottom of the page, indicating the end of the manuscript.

# Gigue

6/4

*D'une légèreté modérée.*

5

*reprise*

10

15

# Rondeau

80

*gayement*

7

*fin. 1<sup>er</sup> Couplet*

15

*Rxx. 2<sup>e</sup> Couplet*

22

*Rxx. fin.*

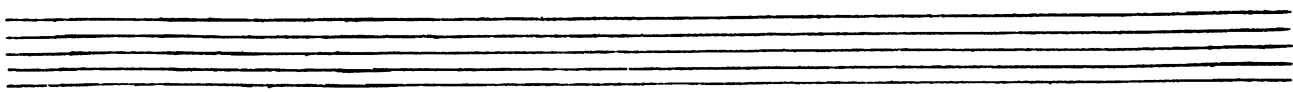
29

*3<sup>e</sup> Couplet*

36

44

*Rondeau, jusqu'au mot fin*



Chaconne



Premier Dessus

110

118

127

136

144

152

161

170

178

186

195

Menuet

9

reprise

17

Fin.

# Quatrième Ordre

## La Piémontoise

gravement

8

19

26

Vivement

32

35

41

45

les

Premier Dessus

gravement

notes égales, et rondement

vivement, et marque.

lentement

Air

gracieusement

Fournés pour la Suite.

Premier Dessus

2  
Air

9  
*fort* *doux* *fort*

18  
*doux* *fort*

27  
*doux*

36  
*gravement et marque*

45  
*légèrement*

53

*Allemande*

*noblement, et sans lenteur*

*Reprise.*

*Courante*

*Reprise*

*Tournés pour la Seconde Courante*

Seconde Courante

*plus gayem.*

*reprise*

14

18

22

Sarabande

*tendrement*

7

*reprise*

15

22

Rondeau

6

*Gayement*

13

*fin 1<sup>er</sup> Couplet*

25

*R. 2<sup>e</sup> Couplet*

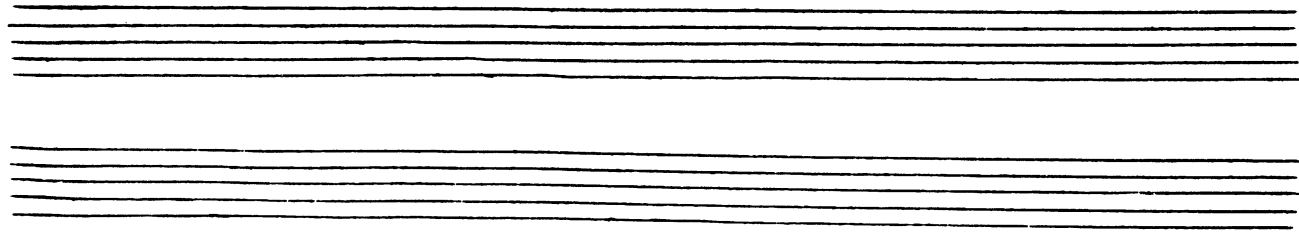
36

*R. fin. 3<sup>e</sup> Coup-*

48

55

*R. X*



Gigue

*affectueusement; quoy que légèrement*

*reprise*

*doux*

*fin*

*Fin du Premier Livre  
de Trios*



# Privilege General

Louis Par la Grace de Dieu, Roy de France et de Navarre: a nos amez et feaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requestes ordinaires de nôtre Hôtel, Grand Conseil, Prévot de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, et autres nos justiciers qu'il appartiendra, Salut François Couperin Compositeur organiste de nôtre Chapelle et cy-devant Maître de Clavecin de nôtre très Cher et bien aimé petit fils le d'Auphin. Duc de Bourgogne nous a fait très humblement représenter qu'il desireroit donner au Public plusieurs pièces de Musique de sa Composition s'il nous plaisoit de luy accorder nos lettres de Privilèges sur ce necessaires. A Ces Causes, nous luy avons permis, et permettons par ces presentes de faire graver et imprimer par tels graveurs et imprimeurs que bon luy semblera toutes les pièces de Musique de sa composition tant pour la Vocale que pour l'Instrumentalle Conjointement ou Separément en telle forme, et marge, Caractere, et partition, qu'il jugera a propos, jecue vendre par luy, ou par autre dans toute l'étendue de nôtre Royaume, pays, terres ou Seigneuries de nôtre Obeissance, pendant le tems et espace de Vingt Années Consecutives a compter du jour de la datte des presentes. Faisons deffense a tous Libraires, Imprimeurs, Graveurs, et autres personnes, de quelque qualité, et condition quelles soient, en quelque lieu de nôtre Royaume que ce soit de graver, imprimer, faire graver, ou faire imprimer, Vendre, ny debiter, ny contre-faire les dites Pièces de Musique, en tout ny en partie, sous quelque pretexte que ce soit, mesme d'impression étrangere, et autrement, sans le Consentement par escrit de l'exposant ou de ses ayans cause, sous peine de Confiscation des planches et des Exemplaires contrefaits, et trois mille Livres d'amende contre chascun des contrevenans, applicable un tiers a l'Hospital general de nôtre bonne Ville de Paris, un tiers a l'Exposant et l'autre tiers au Denonciateur, et de tous depens, dommages, et interests. a la Charge que ces presentes seront enregistrées es Registres de la Communauté des Imprimeurs et Libraires de Paris dans trois mois de ce jour, que la gravure, et impression des dites pièces de Musique sera faite dans nôtre Royaume, et non ailleurs, et ce en bon papier et beaux Caracteres conformement aux reglemens de la Librairie, et qu'avant de les exposer en Vente, il en sera mis deux Exemplaires en nôtre Bibliothèque publique, un autre dans le Cabinet des Livres de nôtre Chasteau du Louvre, et un en celle de nôtre cher et feal Chevalier Chancelier de France le sieur Phelipeaux Comte de Pontchartrain Commandeur de nos Ordres, le tout a peine de nullité des presentes, du contenu des-quelles, Vous Mandons et enjoignons de faire jouir l'exposant plainement et paisiblement sans souffrir qu'il luy soit fait aucun trouble ou empeschement, Voulons que la Copie des presentes qui sera imprimée au commencement ou a la fin de chascun des dits Ouvrages, soit tenue pour dument Signifiée, et quaux coppies collationnées par l'un de nos amez et feaux Conseillers Secretaires, foy soit adjouté comme a l'original. Commandons au premier nôtre Huissier ou Sergent de faire pour l'exécution des presentes, tous actes requis et necessaires sans autre permission et nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, et lettres a ce contraires: Car Tel est nôtre plaisir. Donnée a Versailles ce quatorzième jour de May l'an de grace mil sept cent treize Et de nôtre regne le Soixante onze.

Par le Roy en Son Conseil

Signé Lauthier avec Paraphe et Scellé

Registré sur le Registre N<sup>o</sup> 3. de la Communauté des Libraires et Imprimeurs de Paris, Page 616. N<sup>o</sup> 692. Conformement aux Reglemens, et notamment à l'Arrêt du 15 Aoust 1705. fait à Paris ce 7 Juin 1713. Signé L. Jofre, Syndic.

Les Exemplaires ont été fournis.

Gravé par L. Hüe